



République Française
Département Sarthe
Commune de Lombron

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	15	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2024, le 15 octobre à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de Lombron, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE LOMBRON sous la présidence de M GREMILLON Alain, maire.

Présents : M. GREMILLON Alain, Maire, Mme TREMIER Josette, M. GODEFROY Vincent, Mme BOUZEAU Brigitte, M. MEDARD Claude, M. MENAGER Michel, Mme BARBIER Catherine, Mme BRICOU - CARTEREAU Angeline, M. BUREAU Denis, M. DELANGLE Dominique, Mme GERBAULT Aurélie, Mme GRAFFIN Ghislaine, Mme HEUZARD Emilie, M. LEFEUVRE Thierry, M. ROUSSELOT Pierre,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le 17/10/2024
Et
Publication ou notification du :

Excusée : : Mme FAUTRAT Jennifer,

Absente : : Mme LEBOUIC Pauline,

Date de la convocation : **A été nommé secrétaire :** M. MENAGER Michel,
08/10/2024

2024-044 : Tarifs salle Simone VEIL

Suite à la commission des finances, Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs suivants de la délibération 20231206 pour la Salle Simone Veil

Salle Simone Veil

- Week-end Lombronnois
- Week-end Hors Commune
- Réveillon jour de l'an
- Séminaire entreprise à la journée

	Cuisine	-Sans cuisine-
400 €	600€	500€-
600 €	900€	700€-
1 000 €	1 500€	
400 €	800€	

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification des 4 tarifs

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme, le 17/10/2024

Le Maire

Alain GREMILLON


